

Les présentes conditions générales de vente (« Conditions ») s'appliquent à toute vente d'étude syndiquée conclue entre AplusA et le Client. Elles ont pour objet de définir les conditions et modalités d'exploitation des Résultats fournis par AplusA en tant que promoteur/sponsor de l'Etude au Client. Les termes présentant une majuscule sont définis à l'article 1 des Conditions.

Article 1 : Définitions

Affilié : désigne toute société qui, directement ou indirectement, contrôle ou est contrôlée par AplusA ou le Client. Aux fins des présentes, on entend par contrôle la propriété directe ou indirecte de plus de cinquante pour cent (50 %) du capital ou de plus de cinquante pour cent (50 %) des droits de vote ou le pouvoir de désigner la majorité des membres de son principal organe de direction.

Client : désigne le client ayant accepté la proposition commerciale de AplusA relative à l'Etude ainsi que ses Affiliés.

Etude: désigne l'étude syndiquée réalisée par AplusA décrite au sein de la proposition commerciale de AplusA, et dont les Résultats intéressent le Client.

Résultats : désigne les données, analyses, rapports, résultats, synthèses produits par AplusA dans le cadre de l'Etude pour lesquels le Client est intéressé et visés au sein de la proposition commerciale de AplusA, et ce, à l'exclusion de tout autre élément d'AplusA dont, et sans limitation, les méthodes et le savoir-faire ayant conduit à la réalisation des Résultats.

Article 2 : Champ d'application

Aucun autre document ou conditions ayant le même objet que les Conditions et contraire auxdites Conditions, dont des conditions générales d'achat, ne prévaudra sur lesdites Conditions.

Article 3. Droit d'utilisation

3.1 AplusA est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle portant sur les Résultats.

3.2. Par les présentes, AplusA autorise de manière non-exclusive le Client à utiliser les Résultats conformément à leur destination pour ses seuls besoins internes.

La présente autorisation d'utilisation est concédée au Client en contrepartie du complet paiement du prix de l'Etude et ce, pour la durée des droits d'auteur portant sur les Résultats.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle de AplusA. Aussi, le Client s'interdit notamment :

- d'utiliser les Résultats autrement que dans les conditions visées au présent article ;
- de publier/communiquer les Résultats à quelque tiers que ce soit, et plus généralement de mettre les Résultats à disposition de tiers, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, sous quelque forme et pour quelque cause que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, sauf autorisation préalable, expresse et écrite de AplusA ;
- d'altérer, modifier de quelque manière que ce soit tout ou partie des Résultats ;
- de supprimer toute mention concernant le nom, les marques ou mentions de propriété de l'auteur ;
- de transférer à quelque titre que ce soit, et notamment de sous-licencier le présent droit d'utilisation à quelque tiers que ce soit autre que les Affiliés sous-réserve que ces derniers soient tenus aux mêmes obligations que celles visées au présent article.

Le Client s'engage par ailleurs à faire figurer le nom de AplusA sur tout support faisant référence aux Résultats.

Les conditions visées au présent article 3.2 sont des conditions essentielles du contrat.

Le Client se porte fort du respect par son personnel des Conditions. Le Client reconnaît expressément que les Conditions ne lui octroient aucun autre droit en dehors des droits d'utilisation portant sur les Résultats visés au présent article.

3.3 La présente autorisation d'utilisation est consentie de manière non-exclusive au Client et à titre strictement personnel. Elle ne pourra être cédée, transférée ou transmise, à qui que ce soit et à quelque titre que ce soit, directement ou indirectement, totalement ou partiellement, à titre onéreux ou gratuit.

Article 4: Standards

Les services fournis par AplusA dans le cadre de l'Etude le sont conformément aux règles édictées pour les études de marché syndiquées dans le domaine de la santé, dont celles de l'EphMRA, l'ASOCS ou encore le BHBA.

Article 5: Pharmacovigilance

AplusA étant le sponsor/promoteur de l'Etude syndiquée, les règles en matière de pharmacovigilance ne s'appliquent pas et aucune remontée ne sera effectuée par AplusA en la matière.

Article 6. Confidentialité

AplusA s'engage à communiquer au Client tous les documents et informations en sa possession nécessaires à la bonne compréhension et utilisation des Résultats.

Le Client s'engage à conserver confidentiels lesdits documents et informations que lui aura communiqués AplusA, dont les éventuels méthodes et savoir-faire dont il peut avoir eu connaissance à cette occasion, et ce pendant une durée de dix (10) ans à compter de cette communication.

De son côté, AplusA s'engage à garder confidentielle toute information que lui aura transmis le Client, pendant une durée de dix (10) ans à compter de sa remise.

Article 7. Prix

En contrepartie de la fourniture des Résultats de l'Etude et de la présente concession de droit, le Client versera à AplusA, la somme convenue entre le Client et AplusA dans la proposition commerciale, cette somme étant entendue hors taxe, TVA en sus.

Sauf mention contraire dans la proposition commerciale, les modalités de règlement sont les suivantes : 50% à la signature de la commande par le Client, 50 % restant à la livraison des Résultats.

Le paiement des factures par le Client interviendra à trente (30) jours date de facture. Tout retard sera susceptible d'une pénalité de (un) 1% par mois de retard.

Article 8. Garantie et responsabilité

AplusA garantit au Client que les données ont été collectées en conformité avec l'ensemble des lois et règles applicables, notamment en matière de droit relatif à la protection des données personnelles. AplusA garantit également au Client que AplusA est titulaire de l'ensemble des droits portant sur les Résultats et qu'il dispose du droit de les concéder au Client.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et informations relatifs à l'Etude que lui a fournis AplusA et déclare être pleinement informé des limites propres aux études de marché, et en particulier des limites que peuvent avoir les Résultats et la méthodologie utilisée pour y aboutir.

Dans l'hypothèse où la responsabilité de AplusA venait à être engagée, cette dernière sera limitée aux seuls dommages directs résultant de l'octroi par AplusA au Client de la licence d'utilisation sur les Résultats, à l'exclusion de tout autre, et ne pourra excéder le montant du prix convenu entre les Parties tel que défini dans la proposition commerciale de AplusA. En tout état de cause, AplusA ne saurait en aucun cas être responsable de l'utilisation et plus généralement de l'exploitation qui serait faite par le Client des Résultats.

Article 9. Prise d'effet et résiliation

Les Conditions sont valables pour toute la durée de la mission et pour toute la durée des différents droits et obligations mentionnés. En cas de manquement de la part de l'une des Parties dans l'exécution de l'une de ses obligations essentielles visées aux Conditions, le contrat pourra être résilié par l'autre Partie, un (1) mois après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse, et ce sans préjudice des dommages et intérêts éventuels qu'elle sera susceptible de réclamer en réparation de son préjudice.

Sont considérées comme des obligations essentielles les stipulations des articles 3 (Droit d'utilisation), 6 (Confidentialité), 7 (Prix) et 8 (Garantie et responsabilité)

Article 10. Loi applicable et juridiction compétente

Les Conditions sont soumises à la loi française tant pour les règles de forme que pour les règles de fond. En cas de litige, compétence exclusive est attribuée aux tribunaux compétents de Lyon, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.